

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DDCT 93 Demande de subvention (12 500 euros) sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement du Café Inter-âges (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de solliciter une subvention de 12 500 euros auprès du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter une subvention de 12 500 euros auprès du Ministère de l'Intérieur pour le financement du Café Inter-âges du 12eme arrondissement.

Article 2 : La somme de 12 500 euros sera inscrite en recette sur le budget municipal d'investissement de la DDCT au chapitre 13, nature 1321, fonction V020.